

Accusé de réception en préfecture 095-219502572-20240403-D-2024-16-DE Date de télétransmission : 16/04/2024 Date de réception préfecture : 16/04/2024

Département du Val d'Oise

Ville de La Frette-sur-Seine

## Conseil Municipal du 3 avril 2024 Extrait du registre des délibérations Délibération n° D/2024/16

Nombre de Conseillers

en exercice: 21 présents: 10 votants: 14

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt et un mars, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire

## Etaient présents :

Philippe AUDEBERT, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Laurence GUERNE, Philippe BUIRON, Bernadette VOOGSGERD, Grégory BENOIT, Christian TETARD, Alaine HOUREZ, et Chimina Kossiva NEGLOKPE

## Etaient régulièrement représentés :

Eliane CHIDIACK par Carole BERGER-JACOB, Philippe BARBIER par André BOURDON. Julia NOJAC par Claudine THIRANOS Patrice GOSNET par Bernadette VOOGSGERD Laurent FOHRER par Philippe BUIRON

## Était absent :

Bruno MELGIES.

Membres intéressés ne prenant pas part au vote et non pris en compte pour le calcul du quorum :

Nathalie JOLLY, Patrice JACQUET, Carole BERGER-JACOB, Steve IDJAKIREN, Jean DECROIX

Formant la majorité des membres en exercice.

André BOURDON a été élu Secrétaire de Séance

OBJET: CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 2024 - ASSOCIATION ART ET FETE

Le Conseil Municipal,

Vu le décret N°2001-495 du 06 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,

Vu la délibération n° D 2024-14 du 3 avril 2024 octroyant une subvention pour l'année 2024 à l'association Art et Fête sur Seine de 30.000 €

Considérant qu'il est nécessaire de définir par convention les modalités d'utilisation des subventions municipales supérieures à 23 000€,

Considérant que plusieurs conseillers membres de l'association Art et Fête, Nathalie JOLLY, Carole BERGER-JACOB, Steve IDJAKIREN, Patrice JACQUET et Jean DECROIX ne prennent pas part au vote et sortent de la salle,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture 095-219502572-20240403-D-2024-16-DE Date de télétransmission : 16/04/2024 Date de réception préfecture : 16/04/2024

**ADOPTE** la convention définissant les modalités d'utilisation de la subvention versée en 2024 à l'association Art et Fête sur Seine,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,

Philippe AUDEBERT

Le Secrétaire de Séance

Andre BOURDON

Délibération rendue exécutoire du fait de :

Sa transmission au contrôle de légalité le : 16/04/2024

– Sa publication sur le site internet de la commune le : .႔.(.ໄ. 2.4./.ໄ. 2.4 .